

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 novembre 2019

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION
PUBLIQUE - (N° 2401)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1337

présenté par
M. Questel

ARTICLE 31

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« acquis »

les mots :

« à la formation professionnelle ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.